



Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains
Network of African Maritime Training Institutions

SEMINAIRE

INGENIERIE DE LA FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PECHE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

18 & 19 Décembre 2017

4^{ième} Assemblée Générale du REFMA

20 Décembre 2017

Agadir, Maroc

En prélude de la 4^{ème} Assemblée Générale du REFMA du 20 Décembre 2017 et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action annuel, la COMHAFAT a organisé en collaboration avec le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), un séminaire sur « **l'ingénierie de la formation et développement des capacités des acteurs de la pêche dans les pays de la COMHAFAT** » les 18 et 19 Décembre 2017 à Agadir (MAROC)

Ont pris part à cette rencontre les Membres du REFMA et des Directeurs des Instituts de formation maritime du Département des Pêches Maritimes du Maroc dont la liste nominative est jointe en annexe.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU SEMINAIRE	
<p>Le Président du REFMA, Monsieur Jamal SADAK, a soumis à l'assistance un programme et un calendrier des travaux. Aucune objection n'ayant été soulevée, ce plan fut adopté à l'unanimité.</p>	
LUNDI 18 Décembre 2017	
<u>ORDRE DU JOUR</u>	<u>DEROULEMENT</u>
<p>1°) Mots d'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jamal SADAK, Président du REFMA et Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM), Maroc. • Monsieur Ali BOUALI, Représentant de la COMHAFAT. 	<p>1°) Deux brèves allocutions prononcées successivement par Monsieur Jamal SADAK, Président du REFMA et Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) et Monsieur Ali BOUALI, Représentant de la COMHAFAT ont servi de mots d'ouverture des travaux du séminaire.</p> <p>Après les civilités aux participants et la bienvenue aux membres du REFMA présents, Monsieur Jamal SADAK, Président du REFMA a souligné l'importance que revêt le thème du séminaire et indiqué la nécessité pour les pays membres de la COMHAFAT de procéder à un recensement des besoins en formation dans le secteur de la pêche et d'établir un état des lieux des formations diplômantes en pêche dans le but de concevoir des méthodes d'enseignement et d'évaluation susceptibles de mettre à la disposition des industries de la pêche des ressources humaines qualifiées.</p> <p>La coopération et la solidarité agissante entre les membres du REFMA pourraient apporter une contribution significative dans le partage des expériences nécessaires.</p> <p>A l'endroit du Secrétaire exécutif de la COMHAFAT, le Président du REFMA a renouvelé ses sincères remerciements pour le soutien permanent que son institution apporte à la réalisation des activités du REFMA et aussi pour l'intérêt qu'elle porte à la consolidation des acquis du Réseau en le consacrant en tant qu'institution incontournable de la COMHAFAT en faveur de la formation et de la promotion sociale, professionnelle des ressources humaines opérant dans le secteur des pêches en Afrique.</p>

Pour terminer, le Directeur de l'ISPM a adressé ses vives félicitations et sa gratitude aux participants marocains qui ont pris une part active dans la préparation de ce séminaire et qui apportent une contribution significative dans le traitement des modules retenus pour conduire ce dit séminaire.

Il a enfin souhaité plein succès aux travaux de l'atelier.

Monsieur Ali BOUALI, Représentant de la COMHAFAT, au nom du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT s'est réjoui de la présence massive des membres du REFMA ; présence qui traduit avec éloquence, l'intérêt qu'éprouve chacun à œuvrer pour le renforcement des capacités de l'élément humain en mutualisant les moyens et en partageant les expériences au travers d'une coopération régionale soutenue pour faire face aux problématiques de l'ingénierie de la formation des principaux acteurs et animateurs de la pêche maritime. Rappelant la vision stratégique qui a induit la création du REFMA, le Représentant de la COMHAFAT a insisté pour que ce séminaire soit une occasion pour capitaliser les réalisations des uns et des autres dans l'ultime but de renforcer l'interaction entre les établissements de formation maritime pour une efficacité plus accrue des coopérations plurielles entre les membres du REFMA.

C'est avec l'espoir que les travaux de ce séminaire seront profitables à tous que Monsieur le Représentant de la COMHAFAT a terminé son intervention, sans manquer de réitérer ses remerciements au Président du REFMA pour l'organisation pratique de cette importante manifestation, aux délégués des différents pays présents et aux intervenants pour leur contribution à l'animation de ce séminaire.

Monsieur KOFFI Kouamé Eugène, Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation (ESN) de la Côte d'Ivoire, a été désigné Rapporteur des travaux du Séminaire.

2°) Etat des lieux des formations diplômantes en pêche maritime dans les pays de la COMHAFAT, Cas du MAROC

2°) Le thème « Etat des lieux des formations diplômantes en pêche maritime dans les pays de la COMHAFAT, Cas du MAROC » est présenté par **Monsieur Youssef BOUAZZAOUI**, Consultant en MSSA et Professeur à l'ISPM d'Agadir Maroc.

Le Conférencier a fait une revue complète du secteur de la pêche au Maroc en indiquant, chiffres à l'appui, la longueur du littoral marocain, les emplois directs et indirects du secteur, la diversité des ressources, les statistiques des engins œuvrant dans les segments des pêches artisanales, côtières et hauturières, la valorisation des produits de la pêche, les exportations et leurs destinations, les revenus tirés, avant d'exposer le plan stratégique dit « Stratégie Halieutis » qui s'articule autour des trois axes de la Durabilité, de la Performance et de la Compétitive.

Concernant la formation en pêche maritime, Monsieur **BOUAZZAOUI** a révélé que le MAROC dispose de 14 Etablissements de formation en pêche maritime, de 03 centres annexés, de 08 unités mobiles et de 06 navires écoles pour la formation pratique en mer.

**3°) Ingénierie pédagogique :
Elaboration et mise en œuvre des
programmes de formation ;
Evaluation de la formation et suivi
des lauréats**

**4°) Adéquation formation/emploi
pour une meilleure employabilité :
Evaluation de l'adéquation avec le
marché**

Ces établissements fournissent des formations initiales (en mode résidentiel, mode alterné ou mode apprentissage) et des formations continues qui aboutissent aux métiers de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche ainsi qu'aux métiers de spécialistes et de traitements des produits de la pêche. Même avec l'existence de cet arsenal de moyens de formation, plus des 2/3 des postes de responsabilités en pêche côtière sont encore assurés par du personnel ne disposant d'aucune formation

3°) Le thème « **Ingénierie pédagogique : Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation ; Evaluation de la formation et suivi des lauréats** » est présenté par **Monsieur GOT Assou**, Responsable Qualité à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, (OFPPT) Agadir.

Après avoir donné plusieurs définitions de l'ingénierie pédagogique formulées par différents auteurs, l'intervenant a décliné l'ingénierie pédagogique comme étant un processus qui se décrit en plusieurs étapes (Analyse, design, implantation, développement et évaluation) et qui, avec ses multiples fonctions sémantiques à évolution rapide brassent l'intervention de nombreux acteurs pour aboutir sur un projet de formation digeste en disséquant la fonction en missions, la mission en activités, l'activité en tâches et même la tâche en gestes. La finalité étant l'atteinte d'une compétence qui est mise en exergue par le vouloir agir, savoir agir et pouvoir agir.

Des tableaux complexes permettant la description et l'enregistrement des données relatives aux publics cibles, à la sociologie et socio-économie, aux motivations, à l'architecture des situations professionnelles, aux logiques de construction de référentiels et aux évaluations ont été exposés.

Les principes pour faciliter la formation des adultes ainsi que les manières de se former (formation par soi-même, par l'expérience ou par formation dirigée) avec des méthodes techniques, des outils pédagogiques et des supports appropriés ont été également indiqués.

Des questions d'éclaircissements et d'approfondissement portant sur les thèmes ci-dessus traités ont été posées. Les réponses et autres suggestions formulées à cet effet ont permis un partage fructueux de connaissances et d'expériences entre les participants.

4°) Un atelier d'évaluation de l'adéquation formation/emploi dans le secteur de la pêche des pays de la COMHAFAT a été conduit par **Monsieur Youssef BOUAZZAoui** avec la méthode de questionnement QQOQCP.

Cette méthode consiste à se poser les bonnes questions, à relever les points clés en les hiérarchisant et à trouver des solutions ou propositions adéquates.

<div data-bbox="167 958 553 1055" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center;">PRESIDENT DE SEANCE</p> <p style="text-align: center;">M. Jamal SADAK</p> </div> <div data-bbox="167 1133 553 1232" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">RAPPORTEUR</p> <p style="text-align: center;">M. KOFFI Kouamé Eugène</p> </div>	<p>L'exercice consistait à renseigner le tableau des questionnements QQQQCP avec les données réponses fournies par chacune des délégations présentes.</p> <p>Un tour de table effectué à l'effet de renseigner la première ligne de ce tableau QQQQCP, à savoir « QUI est concerné par le problème de l'adéquation formation/emploi dans les pays membres présents » a permis de faire le constat, qu'hormis le Royaume du MAROC, les autres délégations ne disposent pas de données statistiques fiables ou mises à jour pour conduire l'exercice à terme pour des raisons éparses et variées.</p> <p>Face à cette difficulté, l'atelier a retenu de formuler une recommandation ou requête auprès de la COMHAFAT pour diligenter une étude sectorielle du domaine de la pêche dans les pays membres aux fins de dresser un état des lieux qui ressorte le portrait des métiers de la pêche et les besoins en formations y aboutissants.</p> <p>Le Représentant de la COMHAFAT a indiqué qu'une étude sur le secteur des industries de la pêche dans 6 pays membres qui aborde de manière indirecte le volet de la formation maritime a été déjà réalisée et que les résultats de cette étude sont disponibles sur le site web de l'institution. Il a par ailleurs indiqué la disponibilité de la COMHAFAT à apporter ses appuis à un pays membre qui s'engagerait dans la réalisation d'une telle étude</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, les travaux de cette première journée ont été clos à 16 h 55.</p>
<p>MARDI 19 Décembre 2017</p>	
<p><u>ORDRE DU JOUR</u></p>	<p><u>DEROULEMENT</u></p>
<p>1°) Formation continue des acteurs de la pêche dans les pays de la COMHAFAT : Évaluation du potentiel de formation</p>	<p>1°) Le thème « Formation continue des acteurs de la pêche dans les pays de la COMHAFAT : Évaluation du potentiel de formation.</p> <p>Présenté par : Monsieur LARBI GHAZAOUI Officier Mécanicien de 1ère classe de la Marine Marchande ; Enseignant et Responsable de la formation continue à l'ISPM d'Agadir - Maroc</p> <p>L'évaluation du potentiel de formation est une opération qui mesure l'écart entre un objectif prédéterminé que l'on poursuit et le résultat obtenu. Cet écart est énorme en Afrique. Pourtant, les mutations technologiques, l'internationalisation et la mondialisation, les mutations économiques, les évolutions démographiques, le</p>

<p>2°) L'ingénierie de formation maritime : outils et démarches</p>	<p>dialogue social et les défis réglementaires sont d'autant de motifs pour susciter la formation en général et la formation en cours d'activité en particulier.</p> <p>Le capital humain des entreprises constitue un des éléments clés de leurs valeurs économiques, technologiques et organisationnels pour cela le potentiel actuel et futur en termes de la formation continue de capital humain, notamment, dans le secteur des pêches maritimes dans les pays membres doit être appréhendé avec sérieux par les gouvernements, les établissements publics, les entreprises industrielles et commerciales et de service; les associations, les groupements ; les institutions en charge du développement du secteur des pêches; l'administration des pêches; les acteurs associées..... etc.</p> <p>2°) Monsieur LARBI GHAZAoui a abordé ce thème en mettant l'accent sur les concepts et le processus d'ingénierie de formation. Il a ensuite décrit successivement les outils de collecte des besoins, de conception et de mise en œuvre des plans et l'évaluation de l'efficacité des actions entreprises.</p> <p>La formation étant l'action de se doter de moyens pour permettre l'acquisition de savoirs par une personne ou un groupe, dans une perspective contractuelle, en lien avec un contexte en vue d'atteindre un objectif ; l'ingénierie de la formation qui permet d'aboutir à la dite formation n'est en réalité qu'une démarche socioprofessionnelle où l'ingénieur formation a, par des méthodologies appropriées , à analyser , concevoir, réaliser et évaluer des actions, dispositifs et/ou systèmes en tenant compte de l'environnement et des acteurs professionnels. Ces actions, dispositifs ou systèmes sont mis en œuvre de manière optimale en vue du développement de l'organisation et des personnes.</p>
<p>3°) Les acteurs de la formation continue</p>	<p>3°) Telle que signalée par Monsieur Youssef BOUAZZAoui, la formation continue dans les entreprises n'est plus un luxe mais une nécessité pour maintenir le développement des compétences du personnel afin de faire face à la compétitivité dans un marché marqué par de fortes évolutions technologiques, réglementaires et normatives.</p> <p>Compte tenu de l'importance évidente de cette formation continue une multitude d'acteurs interviennent dans la réalisation des ingénieries de formations (Professionnels, Consultants, groupements de professionnels, bailleurs de fonds, l'autorité compétente, les bénéficiaires des formations, les établissements de formation, les cabinets de formation...) aux fins de : collecter et analyser des besoins en formation ; d'élaborer le rapport d'Ingénierie de Formation et du Plan de Formation qui en découle ; constituer le dossier Contrat Spécial de Formation ; conduire le Suivi de la mise en œuvre du Plan de Formation et évaluer la performance du dispositif.</p>

4°) Mécanismes de financement de la formation professionnelle : Cas du Maroc

4°) Atelier : Conception d'un plan de développement des capacités des ressources humaines dans les filières de la pêche dans les pays de la COMHAFAT

PRESIDENT DE SEANCE

M. Jamal SADAK

RAPPORTEUR

M. KOFFI Kouamé Eugène

4°) Egalement traité par **Monsieur Youssef BOUAZZAOU**.

Au Maroc, le financement de la formation professionnelle est institutionnalisé.

Les entreprises (principalement PME et PMI) sont associées en « Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil » GIAC pour le développement de la Formation en Cours d'Emploi. Cette disposition encourage les entreprises à planifier des actions de Formation continue dont le financement est remboursé en partie par les fonds que gèrent ces GIAC ; fonds d'ailleurs alimentés par les Taxes de la Formation Professionnelle (TFP) payées par les entreprises. Les procédures pour avoir accès à ces remboursements sont clairement définies et transparentes.

4°) Un atelier de conception d'un plan de développement des capacités des ressources humaines dans les filières de la pêche dans les pays de la COMHAFAT a été conduit autour des problématiques suivants :

A°) Quels sont les besoins de votre établissement en termes de formation continue au profit du :

1. Corps formateurs (mieux concevoir et dispenser les cours actuels ou dans la perspective d'ouverture de nouveaux cycles)
2. Personnel de gestion (pour une meilleure gouvernance)

B°) Quelles sont les demandes exprimées par le secteur professionnel sur toute la chaîne des valeurs, administrations en termes de formation continue ?

1. Citer les thématiques demandées
2. Quelles sont les aspects à améliorer chez votre établissement pour répondre aux besoins formulés ?

Un tour de table a permis à chaque délégation d'exposer les problèmes rencontrés dans le système de formation de son pays.

Le recensement de ces difficultés en matière de besoins en formation des différents pays servira à élaborer un plan de développement des capacités des ressources humaines du secteur. Ce plan de Renforcement de Capacité des Ressources Humaine pourrait alimenter le plan d'activités futures du REFMA.

L'ordre du jour étant épuisé, les travaux de cette deuxième journée ont été clos à 14 h 15.

MERCREDI 20 Décembre 2017

4^{ème} Assemblée Générale du REFMA

ORDRE DU JOUR

1°) Présentation du Projet de cahier de charge (Site web REFMA)

2°) Présentation de la Matrice du plan d'actions triennal 2017-2019.

3°) Election du Bureau du REFMA

DEROULEMENT

1°) Présentation du Projet de cahier de charge

Le Président du REFMA a présenté un projet de cahier de charges pour la mise en place d'un site Web du REFMA. A cet effet, il a invité les différents membres du regroupement à apporter des amendements, si nécessaire et surtout à désigner un point focal ou Administrateur au niveau de chaque pays pour la fourniture en données de ce site Web. C'est à cette occasion qu'il a présenté le logo définitif du REFMA adopté lors des travaux de la 3^{ème} Assemblée Générale du REFMA tenue à Tanger en 2016

2°) Présentation de la Matrice du plan d'actions triennal 2017-2019

Le plan d'action triennal 2017-2019, réalisé en partie, reste toujours en vigueur. Toutefois, il conviendrait que des informations précises soient fournies par les Pays membres, en ce qui concerne leurs besoins et les Experts afin de permettre la rédaction de fiches- projets exploitables pour un financement.

Le plan sera amendé par le rajout des recommandations des travaux du séminaire sur l'ingénierie de formation et développement des capacités des acteurs de la pêche dans les pays de la COMHAFAT ayant précédé ladite Assemblée Générale et partagé à l'ensemble des membres par voie électronique.

3°) Election du Bureau du REFMA

Monsieur Jamal SADAK, en fin de mandat et Président sortant, a invité les Pays membres à faire acte de candidature pour la composition du nouveau bureau du REFMA.

Le Représentant du Sénégal, Monsieur BABACAR Faye, a pris la parole pour proposer la République de Côte d'Ivoire à la Présidence du REFMA, conformément au souhait exprimé lors des derniers travaux de TANGER par les délégations présentes, de permettre à d'autres pays membres d'assurer la présidence de notre réseau.

C'est par acclamation et à l'unanimité que la proposition du Sénégal a été adoptée. Ainsi la Présidence du REFMA est désormais assurée par la Côte d'Ivoire, en la personne de Monsieur Karim COULIBALY, Directeur Général de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) d'Abidjan.

Les autres membres du Bureau sont :

- SENEGAL : M. BABACAR Faye–
Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM) /
Dakar. (Vice-Président)
- MAURITANIE : M. Elemine Aboubacar REYN (Directeur de
l'enseignement (ACADEMIE NAVALE- ACNAV)
- MAROC : M. Driss ATTAS- directeur de l'Institut de Technologie
des Pêches Maritimes de Safi (ITPM SAFI)
- Secrétariat Général : M. Jamal SADAK (Directeur ISPM Agadir)
- Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT

4°) Adresse du Nouveau Président

4°) Adresse du Nouveau Président

Le Président élu a pris la parole pour remercier les membres du REFMA pour l'honneur qui lui fait et à travers lui à son Pays la Côte d'Ivoire. Il s'est engagé à poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs avec l'appui de chacun des membres et particulièrement de la COMHAFAT. Il a terminé son adresse en réitérant ses sincères remerciements au Président sortant pour les efforts qu'il a consenti durant de nombreuses années pour le rayonnement du Réseau.

5°) Mot du Représentant de la COMHAFAT

5°) Mot du Représentant de la COMHAFAT

Le Représentant du Secrétaire exécutif de la COMHAFAT a remercié le Président et les membres du Bureau sortant pour les efforts accomplis dans la réalisation des missions du REFMA. Il s'est réjoui du renouvellement du Bureau et a chaleureusement félicité les nouveaux membres du Bureau avant d'indiquer la disponibilité de la COMHAFAT à continuer à appuyer et soutenir le REFMA pour la réalisation de ses activités.

L'ordre du jour étant épuisé, les travaux de cette Assemblée Générale ont pris fin à 11 h 15.

RAPPORTEURS
M. KOFFI Kouamé Eugène M. IBOUILI IBOUILI Landry Stège